

Extrait du
du conseil communautaire 2021/03 du jeudi 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Partenariat avec la communauté de communes du Massif du Sancy pour la promotion d'un espace trail

Annexes : projet de convention constitutive du groupement de commandes

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : HOSMALIN Marc

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 91

- Titulaires : 84

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 18

Absents excusés : 11

Votants : 109

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARNAULT Lionel	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
BARDY André	FANJUL José	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BASTIEN Gérard	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BERTHELOT Pascal	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
BESSEYRE Fabien	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSON Jean-Louis	GILBERT Odile	PUECH David
BCEUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BOURG François	GOUSSARD Bérengère	RKINA Mohammed
BRUN Pascale	GOYON Guy	GOMEZ Jean-Marc (S)
BRUNEL Séverine	GREGOIRE Nathalie	ROUX Bernard
BRUNETTI Graziella	GUILLAUME Julien	RYCKEBOER Christian
CHABAUD Christelle	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Ophélie	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	PAULZE Marie-Hélène (S)	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	KINDT Patrick	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LAGARDE Maguy	THALAUD François
COSTE Yves	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
COSTON David	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COUDUN Valérie	LE MARREC Laurys	TINET Georges
CREGUT François	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
CROZE Yves-Serge	BEAU-MALLET Catherine (S)	TRILLEAUD Eric
DABERT Jean-Claude	LIVET Bertrand	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MAHINC Didier	VEZON Christophe
DESVIGNES Jean	MALORON Annie	ZANIN Nathalie
DRUELLE Jean-Claude	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	
	GUERET Gilles (S)	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (18) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; METEIGNIER Stéphane à GUERET Gilles (S) ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (11) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Dans le cadre de ses compétences promotion touristique et mise en œuvre d'actions en matière de signalisation touristique, l'Agglo Pays d'Issoire envisage de mettre en lumière une offre de trails sur son territoire.

Dans un premier temps, en partenariat avec la communauté de communes du Massif du Sancy, la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire souhaite mettre en œuvre le premier périmètre d'itinéraires de trails. Les parcours constitués et en cours de constitution concernés empruntent des chemins communaux sur les communes de Courgoul et Saurier – territoire de l'Agglo Pays d'Issoire – et les communes de Le Valbeileix, Saint-Pierre-Colamine et Saint-Diéry – territoire de la communauté de communes du Massif du Sancy.

Le projet est de confier aux communautés la promotion de ces itinéraires, action de valorisation de l'offre d'activité à sensations fortes prévue dans la stratégie de développement touristique adoptée par API, et ce, par le biais d'un outil numérique. Il s'agit d'une application mobile spécifiquement développée pour référencer les tracés de trails par territoire, et offrant ainsi des itinéraires et des services spécialement adaptés à cette discipline. Cette application numérique permettrait de rendre accessible aux trailers l'offre sur le territoire, de les guider pendant leur pratique. Cet outil permet aussi au cours du trail de signaler tout incident sur le terrain via une interface utilisateur, assurant ainsi la praticabilité des itinéraires. Cette remontée d'information est à destination des communes, qui sont en charge de l'entretien et du balisage des parcours. De plus, cette application participe à la valorisation du patrimoine des communautés avec la signalisation des points d'intérêts touristiques (hébergements, restauration, sites patrimoniaux et naturels, événementiel, etc.).

Par ailleurs, il est précisé qu'il serait souhaitable que cet outil puisse, par la suite, s'enrichir de nouvelles offres sur d'autres parties du territoire de la communauté d'agglomération.

Afin de se doter de cet outil, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre l'Agglo Pays d'Issoire et la communauté de communes du Massif du Sancy. Le montant prévisionnel pour l'acquisition de l'outil numérique en groupement de commande est estimé à 23 500,00 € HT, auquel s'ajoute le coût prévisionnel annuel de la maintenance estimé à 3 800,00 € HT à compter de la deuxième année. Chaque EPCI prendrait en charge ce montant à part égale, déduction faite des subventions obtenues. Le cadre du projet de convention constitutive de groupement de commande est ci-annexé, et constitue la base du conventionnement entre les deux communautés.

La coordination du groupement sera assurée par la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, le coordonnateur du groupement est chargé de la procédure de passation du marché, de sa signature et de sa notification. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Extrait du
du conseil communautaire 2021/03 du jeudi 8 avril 2021

Il est proposé de créer une commission d'appel d'offres ou ad'hoc spécifique et propre au groupement. Celle-ci doit être composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres. Dans ce cas, la commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement et pour chaque membre titulaire il peut être prévu un suppléant. Il est précisé que, suite à leur demande, les représentants des communes sur lesquelles se trouvent les itinéraires pourront assister à la commission d'analyse et d'attribution des offres.

Il convient donc de désigner ces représentants titulaire et suppléant.

En définitive, il est rappelé que les communautés se dotent de l'outil afin de développer l'attractivité touristique du territoire, et que les communes, dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, assurent la praticabilité des parcours via l'entretien et le balisage.

Cette proposition a été validée par la commission « tourisme » de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 mars 2021.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ d'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/06/03-AJ d'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'avis favorable de la commission « tourisme » de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de promouvoir un espace de trails sur le territoire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Communauté de communes du Massif du Sancy pour ladite opération ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 109

- *Pour : 109*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **De valider l'action ci-dessus définie, notamment la promotion d'espaces trail sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Agglo Pays d'Issoire ;**
- **De valider la constitution d'un groupement de commandes entre l'Agglo Pays d'Issoire et la communauté de communes du Massif du Sancy pour la réalisation de cette opération et autoriser Monsieur le Président d'API à signer la convention constitutive du groupement, tel que le projet cadre figure en annexe ;**

- De valider la désignation de l'Agglo Pays d'Issoire comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- De valider la désignation des représentants suivants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein de la commission d'appel d'offres ou ad'hoc du groupement :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Graziella BRUNETTI	David COSTON

- De valider la prise en charge des dépenses à part égale entre les deux EPCI, déduction faite des éventuelles subventions obtenues ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021